

POLICULTURES

Janvier 2014

LA LETTRE DES POLITIQUES CULTURELLES ET ARTISTIQUES.

Numéro 179

Une année décevante pour la fréquentation du cinéma, page 4 > Doutes dans le spectacle vivant, page 5 > Le poids de la culture . . . laquelle?, page 6 > La chronique de Jacques Bertin : feu sur le haut du pavé, page 7 > 2014, de Cartier-Bresson à Hokusai, page 8 > Monuments et musées : 2013, un bon cru, page 9 > Contrat d'édition numérique : la voie de l'ordonnance, page 10 > Langues régionales : l'Assemblée nationale prend l'initiative, page 10 > Un mois culturel en bref, page 11 > Quel patrimoine ?, page 12 >

LANGUES MINORITAIRES

"Défendre les langues régionales aujourd'hui, c'est sauver le français demain". Cette phrase est l'une des dernières de l'exposé des motifs d'une proposition de loi constitutionnelle socialiste à l'Assemblée nationale, qui vise à faciliter la ratification par la France de la charte européenne des langues régionales et minoritaires.

Cette charte a été signée par la France du gouvernement Jospin. Sa ratification était au programme présidentiel de François Hollande. Elle a toujours, jusqu'à maintenant, dû affronter l'hostilité militante du Conseil constitutionnel et du Conseil d'État.

La charte a été ratifiée par 25 États membres du Conseil de l'Europe. Pas par la France, donc. La France, certes, promeut la diversité culturelle dans le monde, elle en est même le chantre, le porte-étendard. Mais son combat s'arrête à ses frontières dès qu'il s'agit des langues. Les langues régionales sont, au choix, des survivances absurdes ou une menace pour l'intégrité nationale. La vérité est que la France ne connaît rien aux langues, et ne les aime pas. Les langues régionales, qui sont pourtant des trésors, sont menacées, dans l'indifférence ou l'hostilité de l'État et de la société parisienne.

La France a la francophonie honteuse. Ce n'est pas elle qui l'a inventée, c'est un poète africain. Alors elle veut bien de
lire la suite page douze

CINÉMA FRANÇAIS : RÉFORME OU RÉVOLUTION ?

L'année a commencé avec un diagnostic porté sur l'industrie du cinéma. Le modèle français, symbole de l'exception culturelle - c'est-à-dire de règles dérogatoires au fonctionnement libre du marché - donne des signes de faiblesse. Il est bousculé dans ses mécanismes traditionnels, qui n'ont pas réussi à empêcher des dérives vers la concentration dans la production et dans la distribution, et l'irruption du numérique ajoute des éléments forts de perturbation.

Le diagnostic, c'est celui qu'a porté un professionnel, René Bonnell, dans un rapport sur la production et

la distribution qui lui avait été commandé par le président du CNC, et qui va maintenant faire l'objet de discussions, sous le regard attentif du ministère de la culture qui en attend des orientations, et qui se dit prêt à les prendre lui-même le cas échéant.

Les enjeux sont certes industriels. Mais ils sont aussi artistiques. Et c'est ce que souligne un document à la tonalité différente du premier, auquel il est toutefois annexé. Histoire de rappeler que l'exception se justifie aussi par des ambitions culturelles, et pas seulement industrielles.

Nos pages focus 2 à 4



David Lynch s'expose à la Maison de la photographie à Paris, en même temps que le Catalan Joan Fontcuberta, jusqu'au 16 mars (lire page 11). Illustration : *Thinking of childhood* © David Lynch

CINÉMA FRANÇAIS : RÉFORME OU RÉVOLUTION ?



Léa Seydoux et Adèle Exarchopoulos, les deux héroïnes du film français de l'année, La Vie d'Adèle, d'Abdellatif Kechiche.

Le très complexe système français d'aide au cinéma est en train de perdre de son efficacité, et cette situation est au cœur des débats en ce début d'année, comme elle l'a été l'an dernier. Entre les deux débuts d'année, un rendez-vous identique : les "Assises pour la diversité du cinéma", les premières en janvier 2013, les secondes en janvier 2014. Des premières sont nées l'idée d'une étude sur le financement de la production et de la distribution. Confiée à René Bonnell, un ancien de Gaumont, de Canal + et de France Télévision, entouré d'un groupe de professionnels, cette étude a été présentée à l'occasion des Assises 2014. Elle dresse un diagnostic industriel mesuré, mais sévère, et fait cinquante propositions, pour lesquelles la ministre de la culture a dit son intérêt. "L'objectif, expliquait René Bonnell en présentant son travail aux Assises, est de consolider et d'adapter le dispositif actuel, élément fondamental du développement de cette industrie". Un dispositif dans lequel il perçoit "les signes avant-coureurs d'un affaissement".

INDICATEUR DE DÉRIVES

Ce que les médias attendaient avec le plus de gourmandise, c'est ce que le rapport dirait sur les cachets des vedettes. Gourmandise inévitable : c'est ce sujet qui avait créé la polémique avant les premières Assises, et qui les avait suscitées. Dire, comme le faisaient alors les accusateurs, que certains étaient trop payés, c'était, en même temps, accuser un système qui, malgré lui, favorisait les dérives. Le rapport Bonnell, en s'attaquant à la question, la resitue dans un ensemble qui traite de toutes les causes qui ébranlent le système français, et où la révolution technologique prend la première place. Que souligne-t-il ?

Le dispositif français a subi diverses érosions. Et il est confronté aux bouleversements technologiques, qui ont entre autres conséquences une nouvelle donne dans les rapports entre le cinéma et la télévision.

Les premiers sujets de préoccupation tiennent à une évolution de l'écosystème du cinéma français qui s'était dessinée avant les bouleversements technologiques, et que ces derniers n'ont fait qu'accentuer. Il est intéressant de relever ce que le CNC, dans le communiqué qu'il a diffusé le jour des Assises 2014, rappelle de son propre diagnostic sur ce premier aspect de la crise : "il s'agissait de préserver (les) principes fondateurs, qui ont démontré leur force et leur efficacité, en corrigeant les difficultés actuelles : manque de fonds propres du secteur, hausse du coût de certains films, partage des risques non équilibré, concentration des financements et de la diffusion, bipolarisation de la production, difficulté d'exposition des films fragiles".

DEUX VITESSES

Le constat que fait René Bonnell confirme ceux qui, avec Pascale Ferran notamment, dénoncent depuis des années la dérive vers un système à deux vitesses. Le rapport relève "une production en déséquilibre", avec notamment "une véritable fracture entre une cinquantaine de films qui concentrent les plus gros investissements des diffuseurs" et "une production qui se paupérise". Il précise : "Se développe une production dépourvue de tout apport de la part d'une chaîne de télévision (4 films sur 10 en 2012) qui survit grâce aux aides sélectives, aux financements régionaux et aux Sofica".

La question centrale est donc, confirme René Bonnell, celle d'une industrie que les mécanismes de soutien mis en place ont aidé à vivre, sans empêcher le phénomène contre lesquels il aurait dû lutter : la concentration, qui est dans la logique de toute industrie. Une concentration qui s'est opérée au détriment, ici, de ce qu'il était impératif de sauver : les films d'art.

La fracture dénoncée par René Bonnell est celle que dénonçaient Pascale Ferran et ses amis quand, il y a maintenant plusieurs années, ils soulignaient les difficultés de financement

CINÉMA : RÉFORME OU RÉVOLUTION ?

suite de la page deux

des films qu'ils appelaient "du milieu", c'est-à-dire à budget moyen. Mais elle va au-delà. Elle est d'abord, si l'on veut parler en termes de politique culturelle, celle des films d'auteur à petit ou moyen budget, autrement dit celle de la présence de l'art dans la production cinématographique. Des films qui ne bénéficient ni de gros moyens de production, ni de l'artillerie lourde de la distribution dont les excès sont eux aussi soulignés par le rapport. Le cinéma français, ne peut que constater René Bonnell, a évolué dans un sens où production et distribution favorisent la concentration sur quelques films. C'est à corriger cette tendance que visent plusieurs des cinquante propositions qu'avance le rapport, propositions que René Bonnell juge lui-même comme "des suggestions".

Le rapport Bonnell compte 165 pages. Il faut pourtant accorder une égale importance aux treize pages du court rapport qui lui est annexé. Ce texte expose l'analyse faite par un groupe de travail - auquel du reste participait Pascale Ferran - "pour un meilleur financement du cinéma d'auteur" (lire ci-dessous). Il tend, lui aussi, à mettre en défaut la politique de l'État.

Mais il prend la question sous un autre angle : il dénonce un État dont les outils n'auraient pas été efficaces pour soutenir les films d'auteur. Il y a là, à l'égard de l'État, une tonalité plus sévère, et plus inquiète, que dans le rapport de René Bonnell qui juge, lui, assurait-il aux Assises, que "il n'y a pas le feu au lac".

LE CONCOURS DE LA CONJONCTURE

Il se pourrait, pourtant, que la conjoncture vienne appuyer le changement. En parallèle aux travaux de René Bonnell, le CNC a mené une étude sur l'économie du cinéma français. Cette étude montre que, dans une production majoritairement déficitaire, ce sont les films moyens (d'un coût de 4 à 15 millions d'euros) qui s'en sortent le mieux. Ce n'est pas la conjoncture de l'année 2013 qui va infirmer ce résultat : l'année, en effet, a été marquée par l'échec cuisant de films à gros budget. De quoi, peut-être, calmer quelques ardeurs. Pas assez pour inverser une tendance liée à la logique des relations entre le cinéma et la télévision ? La télévision a eu des effets pervers. Elle cherche elle aussi les films à succès, et a favorisé l'inflation des cachets. Sur ces relations, René Bonnell fait des

propositions, que la ministre de la culture a aussitôt encouragées, relatives aux engagements des chaînes. Ainsi, par exemple, l'idée d'intégrer des premiers et deuxièmes films dans les engagements des chaînes.

La ministre retient aussi des idées relatives à la diffusion des films en salle, notamment celles qui encourageraient une présence plus longue des films, ou celles qui s'intéressent à la limitation des coûts de promotion.

Quel calendrier pour les changements ? rapide, promet-elle. "A court terme", c'est-à-dire cette année. Les mesures à arrêter pouvant ressortir aussi bien du dialogue professionnel que du règlement.

Quelques éléments plaident pour une remise en question rapide, par la profession elle-même, des habitudes prises. L'étude sur l'économie du cinéma qui a accompagné le rapport Bonnell apporte des arguments convaincants. On y constate que les films français sont peu rentables, mais que ceux qui s'en sortent le mieux sont les films à budget moyen (entre 4 et 15 millions d'euros). De quoi faire réfléchir après les contre-performances pour des films à gros budgets ...

menaces sur les films d'auteur

C'est juste un document de treize pages annexé au volumineux (170 pages) rapport Bonnell. Mais il pose la question clé des films d'auteur. Il est le fruit d'un travail de sept mois d'un groupe constitué de six réalisateurs, six techniciens et six producteurs.

Constat de départ : "la partie la plus créative du cinéma français souffre depuis des années d'un sous-financement chronique qui ne cesse de s'aggraver".

Cette situation se réglait tant bien que mal par des sacrifices communs. Impossible, désormais, du fait de la nouvelle convention collective, signée en octobre dernier. Seule solution pour en sortir : augmenter "impérativement" le financement des films d'auteur.

Une situation qui ne fait que rendre plus aigüe l'analyse faite précédemment par d'autres, et reprise ici : "le problème majeur du cinéma français est moins un manque d'argent qu'une

mauvaise répartition de celui-ci entre des films dits de marché le plus souvent très confortablement financés et des films dits d'auteur, presque systématiquement sous-financés". Et "le système d'encadrement et de régulation par le CNC" ne suffit pas à "endiguer" cette "mauvaise répartition".

Les "dix-huit" pointent les raisons principales de cette situation : en amont, du côté de la production, le poids des télévisions dans le financement des films, où un système vertueux à l'origine a finalement abouti à "une concurrence forcenée entre les chaînes sur les titres potentiellement les plus porteurs en terme d'audience télévisuelle à venir".

En aval, du côté de l'exploitation, au poids considérable des multiplexes s'ajoute une politique de marchandisation des films au détriment des films d'auteur aux budgets de promotion faibles. "Le CNC ne semble pas

prendre la mesure de ce qui est en train de se passer. Et l'on se retrouve avec un système d'aides qui, parce qu'il est mal adapté à la nouvelle réalité du secteur et à son fonctionnement à plusieurs vitesses, participe à accentuer les inégalités entre les uns et les autres (les films riches et les films pauvres, la grande exploitation et les salles Art et Essai, etc.), là où sa mission première est de les atténuer".

Les "dix-huit" font eux aussi une série de propositions, concernant tant la production que la distribution ou l'exploitation. On relèvera la dernière : que le législateur mette en place "un système de dérogation au droit français du commerce et de la concurrence afin que les salles de cinéma remplissent mieux leurs objectifs culturels".

CINÉMA : RÉFORME OU RÉVOLUTION ?

UNE ANNÉE DÉCEVANTE POUR LA FRÉQUENTATION

Les performances remarquables de 2012, en France comme à l'étranger, n'ont pas été renouvelées. Un point positif : des films d'auteur ont trouvé leur public.

Un événement marquant, et un seul, en France, dans l'année cinématographique 2013 : *La vie d'Adèle*, Palme d'or à Cannes. Pas assez pour faire une bonne année sur le plan commercial, et en effet, la fréquentation dans les salles de cinéma françaises comme les succès du cinéma français à l'étranger sont en recul.

Avec, selon les premières estimations du CNC, 179 millions d'entrées, la fréquentation des salles françaises a reculé de 5,3% par rapport à 2012. Avec une contre-performance des films français, qui n'ont représenté que le tiers des entrées, contre 40% en 2012. Contre-performance qui a profité aux films américains, dont la part de marché est passée de 43% à 54%. L'année a été marquée par l'absence de très gros succès. Aucun film n'a réalisé plus de cinq millions d'entrées, et le CNC souligne que cela n'était pas arrivé depuis dix ans.

En 2012, les films français s'étaient bien vendus dans le monde, avec un total de 888 millions d'euros de recettes engrangés pour 144 millions de spectateurs. Chute brutale l'an dernier, avec



un total de seulement 50 millions d'entrées. Il n'y a pas eu, comme en 2012, des films à gros succès (*The artist*, *Intouchables*) mais, phénomène intéressant, une bonne dispersion des entrées, qui a profité à des films d'auteur.

On voit ainsi le poids de la conjoncture. Mais celle-ci ne doit pas cacher les mouvements de fond, que le rapport Bonnell souligne. La France paie le prix de l'entrechoquement d'anciennes pratiques qui s'effondrent, et de nouvelles, encore peu stabilisées. La télévision, qui a beaucoup fait pour le cinéma, a eu aussi des effets pervers. C'est elle qui a orienté la production vers certains films, encouragé les gros cachets. Sans connaître aujourd'hui le même succès que naguère, puisque le cinéma ne fait plus les grosses audiences à la télévision. En salle, aussi, on relève des tendances préoccupantes : le public du cinéma vieillit ; la part des moins de 25 ans a baissé depuis dix ans. Question que le rapport Bonnell élude : que se passerait-il si le milieu favorisait les films les plus exigeants ?

UN TIERS DES FILMS SONT PROFITABLES

Le cinéma français est en déficit structurel, mais ce sont les films moyens qui tirent leur épingle du jeu. Les films à gros budget, ceux qui paradoxalement ont le moins de mal à être financés, sont déficitaires. C'est la conclusion la plus frappante de l'étude du CNC sur l'économie du cinéma français, qui accompagne la publication du rapport Bonnell. L'étude porte sur les années 2004 à 2011. Elle a analysé 1283 films d'initiative française, soit 92% de ces films sortis en salle pendant cette période. Résultat : un tiers rapportent à leurs producteurs, et ce tiers est principalement constitué de "films du milieu", au budget compris entre quatre et quinze millions d'euros. L'ensemble

est toutefois en déficit, et ce déficit s'est creusé ces dernières années : 402 millions d'euros en 2011 contre 3003 en 2005. Le déficit représenterait la moitié des coûts de production. La distribution elle aussi est déficitaire, avec entre autres une inflation des frais de promotion concentrés sur quelques titres.

Autres enseignements de cette étude :

- les films s'amortissent sur plus de dix ans. En 2012, 80% des films sortis en 2004 généraient encore des recettes, et ces mêmes films ont eu 40% de leurs recettes après la première année d'exploitation. "La dimension patrimoniale des oeuvres cinématographiques est ainsi

nécessaire à l'équilibre global du secteur", souligne l'étude.

- sur la période étudiée, les soutiens financiers (CNC, aides régionales, crédit d'impôt, Eurimages) ont représenté 16,6 % des coûts de production des films français.

- entre 2004 et 2011, le coût moyen de production d'un film d'initiative française augmente de 10,9 % (+1,5 % par an en moyenne). Cette croissance est moins forte que celle de l'inflation générale, qui s'élève à +12,0 % sur la période (+1,6 % par an en moyenne). En 2012, le coût moyen d'un film est de 5,69 millions d'euros.

DOUTES DANS LE SPECTACLE VIVANT

Discrets depuis l'élection présidentielle de 2012, les professionnels du spectacle vivant commencent à manifester leur impatience, et à étaler leurs griefs

Le 10 février devrait être, dans toute la France, une journée de manifestation du spectacle vivant, à l'initiative du Syndeac et de plusieurs autres organisations professionnelles et syndicats. Si les formes que prendra la protestation ne sont pas encore totalement arrêtées, les raisons d'exprimer doute et mécontentement sont suffisantes pour engager le mouvement. Elles ont été exprimées lors d'une première journée de rencontres et débats entre professionnels à travers la France, le 13 janvier. Les promoteurs du mouvement le situent explicitement dans la perspective des prochaines échéances électorales, municipales et régionales, avec l'espoir d'ouvrir le débat sur la place de la culture dans un projet de société.

Le monde du spectacle vivant a le cœur à gauche. Il a donc vécu les débuts du quinquennat avec espoir, puis une sorte de résignation attentive. Le temps semble venu de changer d'attitude. Il y a le budget, d'abord. Le budget

tel qu'il s'exprime dans les grands équilibres nationaux, et puis tel qu'il se traduit dans les DRAC. Alors même que le spectacle vivant n'est pas le plus mal servi dans les arbitrages, c'est la régression globale du budget de la culture qui passe de plus en plus mal. Et au niveau des régions, les exemples de choix affectant durement le spectacle vivant sont soulignés. La situation est aggravée par les baisses qui affectent aussi les budgets des collectivités locales consacrés à la culture.

DÉCENTRALISATION

Les lois de décentralisation inquiètent aussi une partie de la profession, traditionnellement attachée à la présence forte de l'État et inquiète de tout ce qui peut ressembler à son affaiblissement. La première de ces lois, celle qui a été adoptée à la fin de l'année dernière (la loi "de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles") passe mal chez certains par la possibilité qu'elle ouvre à l'État

de déléguer une partie de ses compétences aux collectivités territoriales.

Et puis, ce qui devait être pour eux le grand projet culturel du quinquennat, la loi sur la création, tarde à venir, et ce qu'on en connaît du contenu déçoit. Un motif de spleen de plus.

Enfin, il y a l'avenir de l'intermittence. Alors que s'ouvre la négociation sur l'assurance-chômage, dans laquelle s'inscrit le régime d'assurance-chômage des artistes et des techniciens du spectacle, des inquiétudes se font jour. Les propositions du Sénat, les observations de la Cour des comptes dans son référé de septembre rendu public en décembre, conduisent à des conclusions qui inquiètent. On redoute l'augmentation attendue du nombre d'heures nécessaires pour avoir des droits. Et certains contestent vivement la tendance qui se dessine à séparer nettement le sort des artistes de celui des techniciens.

La France présentera la candidature des climats du vignoble de Bourgogne au titre des biens culturels, et des coteaux, maisons et caves de champagne comme paysage culturel pour leur inscription en 2015 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Par ailleurs, les premiers pas vers une candidature ultérieure ont été faits pour trois sites français, les plages du débarquement du 6 juin 1944, les paysages et sites de mémoire de la guerre 1914-1918 et la Ville de Metz : leur dossier a reçu, le 9 janvier, un avis favorable du Comité des biens français du patrimoine mondial pour leur inscription sur la liste indicative française. C'est maintenant à la ministre de la culture de se prononcer sur cette inscription, étape précédant le choix de la France pour une candidature au patrimoine mondial.

Un poste de délégué interministériel à la jeunesse a été créé par le Conseil des ministres du 8 janvier a créé, qui a nommé par décret Mikaël Garnier-Lavalley, conseiller jeunesse, éducation populaire et vie associative au cabinet de Valérie Fourneyron. Titulaire d'une maîtrise en droit public Rennes 1 et d'un DEA en droit de la communication Paris 2, Mikaël Garnier-Lavalley, à 38 ans, a une expérience riche de la vie associative. Il a notamment été vice-président étudiant de l'Université Rennes 1 et délégué général de l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ).

RENDEZ-VOUS

TENDANCE EUROPE

Le festival amiénois *Tendance* (danse, théâtre, musique, cirque, nouvelles technologies) devient, pour son édition 2014, *Tendance Europe*. Ce changement de dénomination signe l'intégration du festival dans un projet européen, "Performing in Europe", financé par l'Union européenne, et qui rassemble huit structures dont la Maison de la culture d'Amiens.

27 janvier au 1er février
Amiens Maison de la culture
www.maisondelaculture-amiens.com

LES UTOPIES AU CINÉMA

Les 14èmes Journées cinématographiques dionysiennes auront pour thème "Les utopies à travers le prisme du cinéma". 70 films, Alejandro Jodorowsky en invité d'honneur, un "focus" sur Chris Marker, des conférences, et en ouverture, *L'Homme du peuple*, d'Andrzej Wajda (avant-première).

5 au 11 février Cinéma L'Écran
Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)
www.dyonisiennes.org

ÉCOMUSÉES ET DIVERSITÉ

Comment les écomusées et musées de société, créés souvent pour garder les traces d'un état social, peuvent-ils prendre en compte un monde en changement rapide et ouvert à la diversité, en continuant à rendre compte d'un territoire ? ce sera l'enjeu central des prochaines rencontres professionnelles de la Fédération des écomusées et musées de société.

10, 11, 12 avril
Montluçon, Riom, Clermont-Ferrand
contact@fems.asso.fr

LE POIDS DE LA CULTURE... LAQUELLE ?

Le ministère de l'économie et le ministère de la culture co-signent une étude qui donne à la culture un poids important dans l'économie française.

L'activité culturelle représente 3,2% de la richesse nationale, pour un total de près de 58 milliards d'euros de valeur ajoutée, et les entreprises culturelles emploient 670 000 personnes. Mais après avoir crû entre 1995 et 2005, la part de la culture a un peu diminué depuis 2005. Telles sont les premières conclusions de l'étude réalisée conjointement par le ministère de la culture et le ministère de l'économie sur "l'apport de la culture à l'économie en France", qui a beaucoup fait parler d'elle depuis qu'elle a été rendue publique le 3 janvier. L'étude chiffre par ailleurs à 13,9 milliards d'euros le montant total de l'intervention financière de l'État dans l'économie de la culture.

Réalisée par trois inspecteurs des finances et un inspecteur des affaires culturelles, l'étude a retenu sa propre définition du secteur culturel, cherchant à la fois à le délimiter et à repérer les activités culturelles pratiquées au sein d'entreprises non culturelles (par exemple la vente de biens culturels dans des hypermarchés). Elle a aussi intégré "des activités indirectement culturelles", qui ne sont pas culturelles en elles-mêmes, mais dont l'activité est intimement et indissociablement liée à l'existence d'activités culturelles (par exemple, le secteur de la construction spécialisé dans la réhabilitation

de monuments historiques). Elle a enfin analysé les « effets induits » des activités culturelles, c'est-à-dire la part de l'activité générée par les activités culturelles auprès d'activités non culturelles (par exemple de la consommation d'énergie de l'industrie audiovisuelle). Elle a retenu onze secteurs : spectacle vivant, patrimoine, arts visuels, presse, livre, audiovisuel, publicité, architecture, cinéma, industries de l'image et du son, accès aux savoirs et à la culture.

Sur ces bases, la "valeur ajoutée culturelle" aurait donc atteint, selon le rapport, 57,8 milliards d'euros en 2011, soit 44,5 milliards d'activités spécifiquement culturelles et 13,3 milliards d'activités indirectement culturelles. Ce montant représente 3,2% de la valeur ajoutée totale de l'économie française, et établit une comparaison avantageuse avec d'autres secteurs: la culture se situe au niveau de l'agriculture et des industries agro-alimentaires (60,4 milliards), et pèse deux fois plus que les télécoms (25,5 milliards), quatre fois plus que la chimie (14,8 milliards) et sept fois plus que l'automobile (8,6 milliards).

Parmi les onze secteurs recensés par le rapport, c'est le spectacle vivant qui totalise la valeur ajoutée la plus importante (8,8 milliards) devant le patrimoine (8,1). Les autres sont loin : 5,7

milliards pour les arts visuels comme pour la presse, 5,5 pour le livre, 5,1 pour l'audiovisuel comme pour la publicité, 4,4 pour l'architecture, 3,6 pour le cinéma, 3,4 pour les industries de l'image et du son, 2,3 pour "l'accès aux savoirs et à la culture".

Le rapport relève cependant que "Après avoir crû entre 1995 et 2005, la part des activités culturelles dans la valeur ajoutée nationale diminue régulièrement depuis lors". Elle est passée de 3,3% de la somme des valeurs ajoutées en 1995 à 3,5% en 2005, avant de redescendre à 3,2% en 2011. En cause : le spectacle vivant, "qui a connu une diminution en volume sensible depuis 2003", les arts visuels, la presse et le livre.

Selon le rapport, 870 000 personnes occupaient en 2010 un emploi de type culturel, dans une entreprise culturelle ou non. Autre chiffre : 670 000 personnes, qui représente les emplois (culturels et non culturels) dans les activités culturelles. Cela représente 2,5% de l'emploi total en France. Le spectacle vivant est le premier pourvoyeur d'emplois : 150 000.

L'ÉTAT : UN EFFORT DE 14 MILLIARDS

"Le total de l'intervention financière de l'État dans le domaine de la culture et de la communication, souligne par ailleurs le rapport, s'établit en 2012 à 13,9 milliards, dont 11,6 en crédits budgétaires, 1,4 en dépenses fiscales et 0,9 en taxes affectées". Ce total comprend le budget du ministère de la culture (3,9 milliards), la contribution pour l'audiovisuel public (3,3 milliards), l'éducation artistique et culturelle à l'école (2,1 milliards), et ce que le rapport appelle "dépenses fiscales en faveur de la culture" (dégrèvements de contribution et déduction de TVA dans l'audiovisuel public, taux réduits de TVA pour la presse et le spectacle vivant), ressources affectées à divers organismes (CNC, CNV, CNL, CMN, INRAP).

Ce calcul permet à l'État de souligner qu'il continue à dépenser plus pour la culture que les collectivités territoriales, qui y consacrent, souligne l'étude, moins de huit milliards par an.

DISCOURS TACTIQUE

L'étude sur le poids économique de la culture a tenu une bonne place dans le discours prononcé par la ministre de la culture à l'occasion des traditionnels vœux à la presse, le 21 janvier. Elle en a souligné l'importance pour convaincre ceux qui, dans les temps difficiles traversés, jugent la culture comme "un supplément d'âme dont on pourrait se passer en temps de crise". Pour le reste, le très long discours d'Aurélie Filipetti aura été surtout consacré à rappeler que 2013 a été une année bien remplie (pour le livre, le cinéma, l'audiovisuel, la transition numérique, le spectacle vivant par le biais de nominations promettant le renouveau), et à

désamorcer quelques inquiétudes, notamment sur la décentralisation. Pas question, a-t-elle asséné, que l'État se désengage ou affaiblisse les DRAC. Celles-ci seront au contraire confortées par de nouvelles déconcentrations de crédits.

Rien de neuf à propos des deux grandes lois attendues, sur le patrimoine et la création : pas de calendrier annoncé. Et pour le reste : le maintien assuré de l'Hôtel de la Marine dans le giron public, une réflexion en cours sur les tarifs pour les jeunes dans le théâtre public, et un programme de circulation d'œuvres d'art dans les entreprises, "l'entreprise à l'œuvre".

LA CHRONIQUE DE JACQUES BERTIN

FEU SUR LE HAUT DU PAVÉ !

Eh bien... Quels ont été les thèmes du centre-médiatoglotte, ces dernières semaines ?

...Encore et toujours, et lancinant, que " la France est dépressive " ... Bah, il y a tellement longtemps que j'entends le haut du pavé dire que le peuple (le français) est ringard et la France nulle ! Pourquoi m'affolerais-je ? Oui, mais cela prend tellement de place, désormais, dans nos médias centraux, c'est tellement lourd, permanent, lancinant, cette scie... Allons, il faut tenter de l'expliquer ; en faire un sujet d'étude...

Quelques-uns - peu - s'en avisent et réagissent. Madame Marie-Françoise Bechtel (députée et ancienne directrice de l'ENA), dans Marianne (11 janvier 2014), parle de la " *spécificité française qui tient surtout à la détestation des élites envers la nation* " : " les élites françaises ont honte de la France ". Laurent Joffrin écrit dans l'Obs : " *On finit par se demander si une partie de l'élite, au fond, ne souhaite pas l'échec de la France* " (5 décembre 2013). Puis : " *Les membres de la classe dirigeante, depuis longtemps, ont cessé de croire en leur pays* ".

Pour moi, ce qui est étonnant, c'est que ça ne fasse pas plus de réactions ; que l'affaire semble entendue, que toute la classe parlante trouve ça normal... Là est le (gros) problème. Très gros...

On pourrait (personne ne le fait) s'interroger sur les raisons historiques de la détestation antipopulaire des classes supérieures ! Certes, il y a que, dans la période de l'histoire économique actuelle, le pays, l'Etat (qu'ils nomment "providence", insulte aux pauvres ! Si je croise un éliteux qui emploie ce mot, je le gifle), l'Etat est à diminuer, réduire, puisque le libéralisme économique a gagné. Bon ; mais cette haine ne vient pas seulement des cadres économiques et des spéculateurs ! Il faut donc continuer à chercher la raison.

En voici une. Quoique n'étant sociologue ni historien, mais ayant vécu jour après jour dans le milieu de la parole depuis un demi-siècle, j'ai assez souvent rencontré

l'intellectuel français-type. Vers mai 68, les intellos sont, beaucoup d'entre eux, partis comme des gosses à Mobylette vers l'extrémisme (stal, trots, mao...) sous prétexte de fatalité historique (ça se passera comme ça, mon vieux, le marxisme est une science !)

...Puis, plus tard, leur évolution politique. Et les voilà dans les pouvoirs, médiatiques, universitaires, éditoriaux. Et la question est : pourquoi ça ne s'est pas passé comme ça devait ? C'est pas de notre faute... Donc, c'est que le peuple n'a pas été foutu capable d'être conforme à ce qui était prévu ! Il faut bien un coupable : c'est le peuple français. On va lui remonter les bretelles : la France moisie, le repli sur soi frileux, l'extrême-droite et caetera. La nullité du peuple, ça explique pourquoi j'ai raison d'être où je suis. La haine du peuple n'est qu'une vieille aigreur. La France, c'est ce machin qui n'a pas répondu à leur attente : le peuple français - car tous les autres sont admirables et émouvants. Et c'est pour cela que, si je dis que j'aime la France, je ne suis pas loin, à l'heure qu'il est, du dérapage pré-fasciste. Nous en sommes là. Sinistre.

Mon deuxième sujet, aujourd'hui, c'est ce rapport rendu public récemment, qui affirme qu'en France, la culture est une force économique ! Bon. La culture comme moteur de l'économie, on connaissait ça depuis que les mairies ont sorti l'argument (un théâtre ça attire les cadres, donc c'est bon pour notre ville !) Ce n'est donc pas cela qui est une information. L'info, c'est : 1) Personne pour relever l'énormité de cette thèse ahurissante : l'abrutissement, la musique d'ambiance, les tubes à consommation obligatoire, la télé merdique, c'est de la culture ! C'était donc ça, l'exception culturelle ? 2) Je n'ai entendu aucun commentateur protester pour développer une autre conception de la culture. Un silence sidérant ! Les Vilar, les Lagrange, les Jeanson, les Puaux, les militants d'aujourd'hui ? Ils se terrent.

Nous sortons d'une époque où la culture c'était la volonté d'émancipation, individuelle et collective, le désir de faire un peuple, un peuple d'égaux, de citoyens,



informés et cultivés. La foi dans l'émancipation (individuelle et collective) par la culture a été remplacée par 1) le festif, 2) la mystique du " créateur " qui doit s'exprimer et qu'il faut aider sans commentaire, 3) aujourd'hui, l'économie. Cela expliquera au passage pourquoi la lutte contre le chaubise (massification et manipulation des comportements de consommation culturelle) n'a jamais été commencée par le monde intellectuel, artistique, universitaire, culturel.

...Et ainsi les gens du haut du pavé peuvent mépriser le ruisseau sans qu'on réagisse : de toutes façons, ce pays ne mérite pas d'exister !

...Bon. La destruction du peuple comme programme pour l'intelligentsia, ça suffit.

Et si la France cessait de broyer du noir ? interroge un éditorialiste. Eh bien, chiche. Comment faire pour s'attaquer à la détestation qui vient d'en haut ?

Feu sur le haut du pavé ! JB

2014, DE CARTIER-BRESSON À HOKUSAI

RENDEZ-VOUS

MONTSERRAT EN ITALIE



L'abbaye catalane de Montserrat présente ses chefs-d'œuvres (Le Caravage, Tiepolo, Rembrandt, Ribera, Monet, Chagall, Picasso, Dali, Miro) dans le Fort de Bard (Val d'Aoste), transformé depuis 2006 en centre culturel à l'ambition internationale.

31 janvier au 2 juin
www.fortedibard.it

BRAFA

La Foire d'art de Bruxelles va réunir 140 exposants (dont 51 Belges), et espère franchir le cap des 50 000 visiteurs, après en avoir accueilli 48 000 l'an dernier. Toutes les arts y sont représentés, à côté de la peinture et des dessins : archéologie, antiquités, arts premiers, mobilier, sculpture, orfèvrerie, tapisserie, livres anciens, céramiques et porcelaines, numismatique...

25 janvier au 2 février
 Bruxelles Tour&Taxis
www.brafa.be

Regard sur les expositions de l'année, où l'on trouvera aussi l'Empereur Auguste, Robert et Sonia Delaunay, Gustave Doré, et qui finira hélas sur Jeff Koons.

Le Centre Pompidou inaugurera sa programmation 2014 avec une rétrospective Cartier-Bresson (12 février au 9 juin). Suivront Martial Raysse (14 mai au 22 septembre, œuvres des années 60 à aujourd'hui), la peinture de Marcel Duchamp (24 septembre au 5 janvier 2015), Robert Delaunay, dont on nous promet "une lecture renouvelée" (15 octobre au 12 janvier 2015) et, pour conclure, en partenariat avec le Whitney Museum of American Art de New-York, une rétrospective complète, la première en Europe, consacrée à l'icône du *financial art*, Jeff Koons" (26 novembre au 27 avril 2015).

Deux architectes aussi au Centre Pompidou : Bernard Tschumi (30 avril au 28 juillet) et Frank Gehry (8 octobre au 5 janvier 2015).

Lucio Fontana et Sonia Delaunay seront les deux vedettes du Musée d'art moderne de la Ville de Paris. Lucio Fontana (1899-1968) fera l'objet d'une rétrospective en près de 200 œuvres, en collaboration avec la Fondation Lucio Fontana. Rétrospective aussi pour Sonia Delaunay. Selon les commissaires (Anne Montfort et Cécile Godefroy) l'exposition "soulignera l'importance de ses origines russes, son implication dans les arts appliqués, le rôle de Sonia Delaunay dans les débuts de l'abstraction et la situation spécifique de son oeuvre dans le réseau des avant-gardes européennes". 17 octobre au 22 février 2015

La RMN va chercher loin ses commémorations : elle va célébrer le deuxième millénaire de la naissance de l'empereur Auguste (*Moi, Auguste, empereur de Rome*,



19 mars au 13 juillet). Statues, fresques, mobilier, et reconstitution d'une villa. Auguste sera aussi célébré au Louvre-Lens. Dans les autres expositions de la RMN au Grand-Palais : le photographe Robert Mapplethorpe (26 mars au 13 juillet), le vidéaste Bill Viola (5 mars au 21 juillet). Le deuxième semestre sera dominé par le japonais Hokusai (notre illustration) du 1er octobre au 20 novembre puis du 1er décembre au 18 janvier 2015, et une rétrospective Niki de Saint-Phalle, du 17 septembre au 2 février 2015.

Le musée d'Orsay ouvre son année avec "l'univers de Gustave Doré", exposition accompagnée, comme Orsay a l'habitude de le faire, d'une programmation de concerts que dominera, le 5 juin, une "carte blanche" à Felicity Lott.

La BNF s'inscrira dans les célébrations du centenaire de 1914 avec une exposition intitulée "Été 14, les derniers jours de l'ancien monde", qui s'intéresse aux origines du conflit et à l'enchaînement des événements qui ont conduit à la guerre.

Au musée Jacquemart-André, du

14 mars au 21 juillet, sous le titre "De Watteau à Fragonard, les Fêtes galantes. Le temps de l'insouciance", une exposition sur la peinture française du XVIII^e siècle. Suivra, du 12 septembre au 14 janvier 2015, "Le Perugin, maître de Raphaël"

Au Musée d'art moderne André Malraux du Havre, Nicolas de Staël, "Lumières du Nord. Lumières du Sud", du 7 juin au 9 novembre. L'exposition est organisée à l'occasion du centenaire de l'artiste. Elle est la première qui soit consacrée au paysage dans son oeuvre.

Fernand Léger quittera ses bases de Biot (Alpes-Maritimes) pour le musée des beaux-arts de Nantes du 19 juin au 22 septembre.

Au LAM à Villeneuve-d'Ascq, une rétrospective Meret Oppenheim (qui aurait eu cent ans en 2013) du 15 février au 1er juin

Au musée des Beaux-arts de Bordeaux, "l'orientalisme dans les collections du musée, de Delacroix à Marquet.

A Montpellier, au musée Fabre, à découvrir, François-André Vincent (1746-1816), *un artiste entre Fragonard et David*, du 8 février au 11 mai.

MONUMENTS ET MUSÉES : 2013, UN BON CRU

Les musées et les monuments nationaux n'ont pas connu la crise en 2013, qu'ils ont terminée en hausse parfois sensible. Grâce aux expositions.

9,2 millions de visiteurs, soit 2% de plus qu'en 2012, pour le total des 94 monuments gérés par l'établissement : Philippe Béval peut être satisfait de sa première année pleine de présidence du Centre des monuments nationaux.

Quelques belles performances ont marqué l'année : le franchissement du seuil symbolique de un million de visiteurs par la Sainte Chapelle à Paris (6% de hausse), les augmentations sensibles de fréquentation à Carcassonne (+10% pour près de 510 000 visiteurs) et au château d'Angers (+11% et 185 000 visiteurs).

L'année a aussi été celle de la réussite des deux expositions phares : "Mon île de Montmajour", conçue par Christian Lacroix (71 000 visiteurs de mai à novembre) et les pièces de la collection Pinault en fin

d'année à la Conciergerie (125 000 visiteurs pour le monument en onze semaines, soit 10% de plus que pendant les quatorze semaines de 2012 où était présentée l'exposition "Rêves de monuments"). La Conciergerie a fini l'année avec une fréquentation totale approchant 500 000 visiteurs (10% de plus qu'en 2012).

Du côté des grands musées nationaux parisiens, le bilan est satisfaisant. C'est le cas pour le Centre Pompidou, qui annonce une fréquentation de 3,75 millions de visiteurs, quasiment à son niveau record de 2012. Champion de l'année : Dali, avec 790 000 visiteurs pour une exposition qui rendait un hommage ambigü au maître de Cadaquès. Et un succès remarquable mais attendu pour l'insignifiant Lichtenstein (546 000 visiteurs, soit deux fois plus

que le magnifique Hantai). Preuve supplémentaire que ce n'est pas toujours la qualité d'une exposition qui en fait le succès, c'est l'affligeante "Nu masculin" qui a rallié le plus de visiteurs au musée d'Orsay : 420 000. Soit 80 000 de plus que le plus intéressant "Ange du bizarre". La fréquentation totale du musée est la même que celle de 2012, soit environ 3,5 millions de visiteurs.

La Cité de l'architecture et du patrimoine affiche elle aussi un bilan remarquable, avec un total de 513 000 visiteurs, soit une progression spectaculaire de 40% par rapport à 2012. Grâce notamment au succès de l'exposition "1925, quand l'Art déco séduit le monde", qui avait attiré 112 000 visiteurs au 31 décembre. Le succès conduit à sa prolongation jusqu'au 3 mars.

année record pour les musées DE LA VILLE DE PARIS

En dépassant de quelques unités le cap des trois millions d'entrées (très exactement 3 037 000 766 visiteurs), les musées de la Ville de Paris ont fait bondir leur record de fréquentation : l'augmentation par rapport à 2012 est de 27%. La fréquentation a doublé depuis 2001, date de l'introduction de la gratuité pour les collections permanentes.

Les collections permanentes (gratuites) ont attiré 1 363 144 visiteurs, soit un nombre équivalent à celui de 2012. C'est



donc des expositions temporaires qu'est venue la progression : elles sont en hausse de plus de 65%.

Quelques gros succès ont été enregistrés, à commencer par Keith Haring (300 000 visiteurs) au musée d'art moderne de la Ville de Paris et Jordaens, qui se poursuit jusqu'au 19 janvier au Petit Palais.

2013 a été l'année de la reconstruction pour les quatorze musées de la Ville de Paris, réunis au sein d'un seul établissement public administratif, Paris Musées, alors qu'ils étaient précédemment administrés en régie directe par la Ville.

RENDEZ-VOUS

MATISSE À LONDRES



KANDINSKY À MILAN

Plus de 80 œuvres (peintures et œuvres sur papier) provenant du fonds Kandinsky du Centre Pompidou sont présentées à Milan, au Palazzo Reale, par le Centre Pompidou.

Jusqu'au 27 avril

L'exposition sera ensuite présentée aux États-Unis, d'abord au Milwaukee Museum of Arts (6 juin au 1er septembre) puis au Frist Center for the Visual Arts de Nashville (26 septembre au 15 janvier 2015).

FILMS SUR L'ART

La 7ème édition des Journées Internationales du Film sur l'Art offrira, comme d'habitude, une sélection de productions récentes présentées par leurs réalisateurs, accompagnée, cette année, d'une interrogation sur la notion de transmission. Avec la participation de Peter Greenaway, Rebecca Horn, Marc Minkowski...

**Du 29 janvier au 2 février
Auditorium du Louvre**

CONTRAT D'ÉDITION NUMÉRIQUE : LA VOIE DE L'ORDONNANCE

RENDEZ-VOUS

RENCONTRE DE BRUXELLES

La prochaine réunion de l'association *Les Rencontres* aura à son programme l'avenir de l'Europe de la culture, et la place qu'y prendront les territoires. Elle s'interrogera aussi sur "les stratégies inédites qui s'imposent aux réseaux et aux territoires à travers le nouveau programme communautaire Europe créative". L'association regroupe des collectivités territoriales européennes autour des politiques culturelles.

5 au 7 février Bruxelles
rafael.mandujano@lesrencontres.eu

LA FOLLE JOURNÉE
 À L'HEURE AMÉRICAINE

"Un siècle de musique américaine" est cette année au programme de la "Folle Journée" de Nantes, qui promet de conduire "des canyons aux étoiles". A Nantes, mais aussi, comme la tradition s'est installée, dans une dizaine de villes de la région des Pays de la Loire.
 Organisation : CREA

29 janvier au 2 février
 Nantes Cité des congrès
 24 au 26 janvier dans la région
www.follejournée.fr

EUROFONIK

Un festival "dédié aux voix et musiques des peuples d'Europe, à la scène artistique européenne, qui crée en s'inspirant des musiques populaires de l'oralité, qu'elles soient autochtones ou migrantes." 70 artistes de 15 pays. Le festival en est à sa 3ème édition.

11 et 12 avril Nantes Cité des congrès
www.eurofonik.fr

Les textes de loi nécessaires à l'application du contrat signé l'an dernier tardent à venir. L'Assemblée nationale accepte la possibilité d'agir par ordonnance

Le Sénat a adopté, le 8 janvier, la proposition de loi déjà adoptée par l'assemblée nationale relative à la vente en ligne de livres. Cette proposition de loi, qualifiée d'"anti-Amazon", adapte à l'ère numérique la loi sur le prix unique du livre, en interdisant la gratuité du port. Mais en adoptant ce texte, le Sénat a adopté un amendement du Gouvernement, proposé par la ministre de la culture, qui donne à celle-ci les moyens de mettre en œuvre le contrat d'édition

numérique, tel qu'il a été signé, au printemps 2013, par les représentants des éditeurs et ceux des écrivains représentés par le Conseil permanent des écrivains après de longs mois de négociations.

L'amendement adopté par le Sénat autorise le Gouvernement à légiférer par ordonnance. Double avantage : en profitant d'un texte à l'ordre du jour pour traiter un sujet annexe et ouvrir sur des

ordonnances, le ministère de la culture franchit l'obstacle d'un calendrier parlementaire très chargé. En outre, il règle un autre problème : en signant l'accord, les deux partenaires avaient souligné combien le texte sur lequel ils s'étaient mis d'accord était le fruit d'un compromis mûrement pesé, et avaient exprimé le vœu qu'il soit traduit sans changement dans la loi. C'est ce que permettra l'ordonnance.

LANGUES RÉGIONALES : L'ASSEMBLÉE NATIONALE PREND L'INITIATIVE

La commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté, le 14 janvier, une proposition de loi constitutionnelle présentée par le groupe socialiste, dont l'objet est de favoriser l'adoption par la France de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires.

Le texte adopté est précédé d'un vigoureux exposé des motifs, qui dénonce l'attitude systématiquement hostile du Conseil constitutionnel et du Conseil d'État non seulement quand il s'est agi de

ratifier cette charte, mais encore chaque fois que la question des langues régionales leur a été posée. La ratification de la charte était une promesse du candidat Hollande. Mais le gouvernement a reculé devant l'obstacle constitutionnel. Les parlementaires socialistes choisissent de l'affronter pour aider le Président à tenir son engagement, en précisant les points de vocabulaire qui, dans la charte, effraient le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État.

Ainsi, le nouvel article proposé pour la constitution stipule que, conformément à l'article 2 de cette même constitution, "l'usage du français s'impose aux personnes morales de droit public et aux personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public, ainsi qu'aux usagers dans leurs relations avec les administrations et services publics". Cette proposition de loi devait être discutée par l'Assemblée nationale à partir du 22 janvier.

Le CNL (Centre national du livre), dans le cadre du plan de soutien à la librairie, a attribué :

- 4 millions d'euros à l'ADELIC (association pour le Développement des Librairies de Création) pour la transmission et la reprise de librairies
- 5 millions d'euros à l'IFCIC pour aider les librairies en difficulté ponctuelle de trésorerie

La Coalition française pour la diversité culturelle a décerné ses prix 2013 au cinéaste roumain Cristian Mungiu et et l'association *Voix de femmes*, organisatrice du festival "Voix de femmes" en Belgique.
www.coalitionfrancaise.org

UN MOIS CULTUREL EN BREF

13 décembre

C'est l'agence de Rem Koolhaas qui est choisie pour construire un nouveau pont sur la Garonne à Bordeaux.

14 décembre

Réouverture du musée de Valence après six ans de travaux. Les travaux ont coûté 23,35 millions d'euros (37% Ville de Valence, 30% État, 20% Région Rhône-Alpes, 13% Département de la Drôme)

16 décembre

Un pas important vers l'intégration de la Caisse des congés spectacle dans le groupe Audiens : une assemblée extraordinaire de la Caisse approuve les nouveaux statuts, qui préparent cette intégration. Le personnel de la Caisse sera transféré à Audiens.

17 décembre

Signature d'une convention entre l'Office franco-québécois de la jeunesse et de grandes

associations d'élus (régions, départements, grandes villes) pour la mobilité des jeunes.

17 décembre

La commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale crée une mission d'information sur la création architecturale, présidée par Patrick Bloche (PS, Paris), président de la commission.

18 décembre

L'Assemblée nationale adopte la création d'un médiateur du livre et d'agents assermentés chargés de contrôler les infractions aux lois sur le prix unique du livre.

18 décembre

Remise du rapport Phéline "Musique en ligne et partage de la valeur", qui fait des propositions pour réguler les relations économiques du secteur.

19 décembre

Le Prix Barbara est remis à la chanteuse Maïssiat, remarquée dès son premier album, "Tropiques".

19 décembre

Réouverture, après quatre ans de travaux, de l'aile nord du musée des beaux-arts de Bordeaux, celle qui abrite les collections du 19^e et du 20^e siècle.

24 décembre

Serge Toubiana, directeur de la Cinémathèque française, est nommé président de l'Avance sur recettes du CNC.

24 décembre

Mort, à 85 ans, du peintre Jean Rustin. Oublié des collections publiques mais prisé de nombreux collectionneurs privés, Jean Rustin a eu droit à un éloge funèbre de la

ministre de la culture, qui parle d'un "artiste exigeant, courageux, sans concession, qui aura su prendre tous les risques, même celui de déplaire, pour rester fidèle à sa vocation". A croire que c'est par plaisir qu'il a déplu aux institutions...



4 janvier

Mort du poète haïtien Jean Metellus. **suite page 12**

POLICULTURES

Directeur de la publication et rédacteur en chef :

Philippe PUJAS

Ont contribué à ce numéro :

Jacques Bertin

Philippe Poirrier

Conception graphique :

Estève GILI

esteve.gili@free.fr

POLICULTURES

La lettre des politiques culturelles

et artistiques

est éditée par :

SPC SARL,

7, rue de l'Église

60790 MONTHERLANT

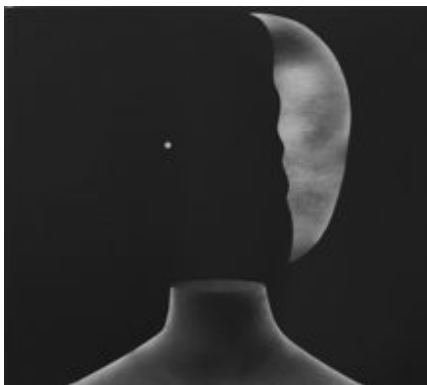
Tél. : 33 (0)3 44 08 66 80

Courriel : policultures@orange.fr

www.policultures.fr

PETITES HISTOIRES ET GROS BOBARDS

Deux expositions ensemble à la Maison européenne de la photographie à Paris. La première est consacrée à David Lynch, qui n'est pas seulement le cinéaste de *Elephant Man* ou *Blue Velvet*. Il est aussi musicien et plasticien. A la MEP, il présente des œuvres pleines de rêve et, notamment dans sa série "Head", d'une beauté époustouflante. Il relie l'ensemble des 40 photos qu'il présente sous un titre commun, "small stories", assurant que "les images fixes peuvent raconter des histoires". Des histoires qui, à l'évidence, sont proches de celles que racontent les histoires animées du même David Lynch.



Head #15 © David Lynch

Un qui est persuadé, aussi, que les

à la MEP est une rétrospective des montages qu'il a réalisés à l'appui de sa thèse. Joan Fontcuberta met à mal le documentaire, avec accumulation de preuves matérielles et de témoignages convaincants qui obligent (presque) à croire ses histoires mensongères, qu'elles touchent à l'aventure spatiale soviétique ou aux découvertes de l'archéologie.

David Lynch *Small stories*
Joan Fontcuberta *Camouflages*
Jusqu'au 16 mars
Maison européenne de la photographie
5/7 rue de Fourcy Paris 4^e
www.mep-fr.org

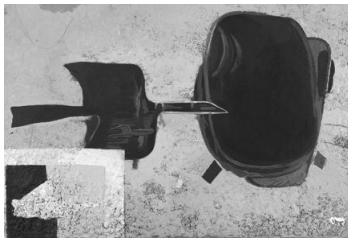
photos peuvent raconter des histoires, c'est le Catalan Joan Fontcuberta. Mais ce qui l'obsède, lui, c'est le pouvoir de manipulation que possèdent les images entre les mains des pouvoirs politiques, médiatiques ou culturels. Il n'a cessé de chercher à en faire la démonstration, et son exposition

QUEL PATRIMOINE ?

repères

Un quart de la population européenne était menacé de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2012, rapporte Eurostat, l'organisme statistique officiel de l'Union européenne.

L'exposition Braque au Grand-Palais, a attiré 469 000 visiteurs du 18 septembre au 6 janvier.



44 000 visiteurs en 41 jours ont été attirés par l'exposition « Couleurs pures » présentée par le Centre Pompidou à Dhahran, en Arabie Saoudite. L'exposition, qui s'appuyait sur l'expérience du Centre Pompidou mobile, présentait une vingtaine d'œuvres du XX^e et du XXI^e siècles.

204 000 visiteurs se sont rendus à la Biennale d'art contemporain de Lyon, qui a fermé ses portes le 5 janvier après 17 semaines d'ouverture. C'est un nombre équivalent à celui de 2011 (202 000).

300 projets dans 77 départements: c'est ce qu'a recensé la mission du centenaire de la guerre 14-18, placée sous la responsabilité du ministre des Anciens combattants, Kader Arif.

11 heures par semaine : c'est le temps moyen passé par les Français à écouter de la musique, selon un sondage GfK.

11% des Français de métropole âgés de 16 à 65 ans sont "en situation préoccupante face à l'écrit", constate l'INSEE.

Chiara Bortolotto (dir.), **Le Patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie**, Editions de la MSH, 2011. 252 pages. 21 Euros.

Chérif Khaznadar (dir.), **Le patrimoine, oui, mais quel patrimoine ?**, Actes Sud, coll. « Babel », 2012. 490 pages. 11 Euros.

Le monde selon l'Unesco, *Gradhiva, Revue d'anthropologie et d'histoire des arts*, 2013, n°18. "<http://gradhiva.revues.org/2690>

Jean-Louis Tornatore, **Retour d'anthropologie : « le repas gastronomique des Français »**. **Eléments d'ethnographie d'une distinction patrimoniale**, "<http://Ethnographie.org>" *Ethnographie.org*, juillet 2012. (texte en ligne)

"<http://www.ethnographiques.org/2012/IMG/pdf/ArTornatore.pdf>"

Alors que le ministère de la Culture commémore le centenaire de la loi de 1913 sur les monuments historiques (nous reviendrons sur ce point dans une prochaine note de lecture), plusieurs publications permettent de mieux saisir les évolutions récentes qui affectent la notion de patrimoine. La Convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) a suscité de nouvelles politiques patrimoniales qui ont contribué à faire passer le patrimoine d'une conception nationale à une conception universelle ; à confirmer le dépassement des logiques monumentales des monuments historiques au profit d'une acception anthropologique de la

culture. Le label Unesco suscite également des attentes et un engouement croissants parmi les acteurs sociaux et politiques à l'échelle planétaire. Le registre patrimonial est bien souvent instrumentalisé au profit de retombées économiques espérées, en lien avec une industrie du tourisme de plus en plus mondialisée, ou d'une notoriété recherchée, qui n'est pas exempte de relents nationalistes. Le socio-anthropologue Jean-Louis Tornatore a ainsi pu montrer combien le dossier, fortement soutenu par la présidence de la République, qui a abouti, en novembre 2010, à la reconnaissance par l'Unesco du « repas gastronomique des Français » pouvait se lire comme une forme de renationalisation du patrimoine.

Philippe Poirrier

UN MOIS EN BREF

SUITE DE LA PAGE ONZE

Il vivait en France depuis qu'il avait fui la dictature des Duvalier. Sa disparition a été déplorée par George Pau-Langevin, ministre déléguée à l'Éducation nationale. Aucune réaction de la ministre de la culture.

8 janvier

Les 41 librairies Chapitre qui n'ont pas encore trouvé de repeneur ont jusqu'au 10 février pour y parvenir, décide le tribunal de commerce de Paris. 16 avaient

déjà été reprises.

14 janvier

Pierre Lescure est nommé président du Festival de Cannes

Langues minoritaires (suite de la page une)

la francophonie, à condition qu'on n'y parle de la langue, mais de sujets sérieux, comme l'économie.

C'est que, aussi, la France a le français honteux. Honteux ? même pas, au fond. C'est un sujet qui a l'air de ne pas la concerner. La vérité, redisons-le, est que la France n'aime pas les langues, ni la sienne ni les autres. Voilà pourquoi il lui est indifférent que le français recule dans les lieux stratégiques du monde, à commencer par les

institutions européennes. Voilà pourquoi la loi Toubon qui devait protéger l'usage de la langue française en France lui a paru ringarde avant même d'être votée, voilà pourquoi, dans l'indifférence générale, elle n'est plus appliquée aujourd'hui, voilà pourquoi cela fait plus de dix ans que le ministère de la culture n'a plus de politique des langues, voilà pourquoi l'anglais envahit tout, y compris les manifestations subventionnées par le ministère de la culture.

L'anglais, nous dit-on, c'est la langue internationale, la langue utile, il est absurde de lutter contre elle, même quand elle submerge tout chez nous.

Sans doute, les députés socialistes ont-ils raison de souligner que défendre les langues régionales, c'est aussi défendre, demain, le français. Mais si l'on se moque, aussi, que le français vive ?

Philippe Pujas